RCS : VALENCIENNES
Code greffe : 5906

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 50128
Numéro SIREN : 409 237 849
Nom ou dénomination : SOGEMEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2021 sous le numéro de dépôt 3794

**SOGEMEDIA**
Société par actions simplifiée
Au capital de 3.366.000 euros
Siège social : Rue Robert Bichet
59440 AVESNELLES
RCS VALENCIENNES 409.237.849

# EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

# DU 29 JUIN 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN,

Le 29 juin à 10 heures 30, au siège social, à AVESNELLES, rue Robert Bichet

Les associés de la société SOGEMEDIA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Président selon lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre VITTU DE KERRAOUL, en sa qualité de Président.

Monsieur Patrick MARCANDELLA est désigné comme secrétaire.

*Suite omise jusque (...)*

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Suite omise jusque (...)*

- Mandats des Commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

*Suite omise jusque (...)*

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

*Suite omise jusque (...)*

## QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats de :

- la société COLAS HUBER ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire ;
- la société CHD AUDIT ET CONSEIL, Commissaire aux comptes suppléant ;

sont venus à expiration à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale décide de ne pas les renouveler et de nommer pour une durée de six (6) exercices :

- la société CHD AUDIT HAUTS-DE-FRANCE, dont le siège est à VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN (02200) – Zone Commerciale Rue des Moines, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

L'Assemblée Générale décide de ne pas nommer de Commissaire aux comptes suppléant.

L'Assemblée Générale constate qu'il conviendra de se prononcer sur le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal qui constatera ces délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

***

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Jean-Pierre VITTU DE KERRAOUL